



Les dernières actualités des entreprises - 17 juillet 2025 : Salarié et entrepreneur - Sanction du défaut de déclaration des bénéficiaires effectifs - Défaut de restitution du dépôt de garantie d'un

Actualité législative publié le 16/07/2025, vu 105 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Voici les dernières actualités des entreprises.

Le Pack Complet Entreprise vous simplifie la vie !

Tout ce qu'un dirigeant d'entreprise doit savoir, réuni dans 9 guides clairs et à jour.

? Dividendes et compte courant d'associé

? Remboursement de frais

? Devis, factures et impayés

[Télécharger le Pack?](#)

Actualités juridiques

Salarié et entrepreneur ? Oui, mais attention à la loyauté

Créer votre entreprise tout en restant salarié, c'est possible.

Mais gare à l'écueil : pas de concurrence directe avec votre employeur, sous peine de violer votre obligation de loyauté.

On vous explique ce que vous pouvez faire — et ce qu'il vaut mieux éviter.

[Lire l'article ?](#)

Services à la personne : comment bien s'installer en 2025

Agréments, déclaration, avantages fiscaux... Le secteur des services à la personne offre de vraies opportunités, mais nécessite de respecter un cadre réglementaire strict.

Entreprise ou association : quelle procédure suivre ? Quelles sont les obligations à anticiper ?

?? Suivez notre guide complet pour lancer votre activité en toute conformité.

[Télécharger le guide ?](#)

Bénéficiaires effectifs : défaut de déclaration = radiation du RCS

Ne pas déclarer ses bénéficiaires effectifs expose désormais à plus qu'un simple rappel à l'ordre : les sociétés risquent la radiation d'office du RCS si elles ne s'exécutent pas dans les 3 mois suivant une mise en demeure (article 4 de la loi 2025-532 du 13 juin 2025).

Une radiation qui n'entraîne pas la disparition de la société, mais bloque ses formalités et paralyse son activité.

Découvrez comment procéder à la déclaration de vos bénéficiaires effectifs.

[Lire l'article ?](#)

Bail commercial : dépôt de garantie non restitué = manquement du bailleur

Un bailleur commercial qui tarde à restituer le dépôt de garantie — même après plusieurs mois — s'expose à des sanctions.

La justice rappelle qu'une rétention injustifiée constitue un manquement contractuel, surtout si le bail prévoit une restitution immédiate à la remise des locaux (CA Paris 3-4-2025 n° 21/15834).

Découvrez vos recours en pareils cas.

[Voir l'article ?](#)

Mettre sa société en sommeil : mode d'emploi

Besoin de faire une pause sans dissoudre votre entreprise ?

La mise en sommeil vous permet de suspendre l'activité de votre société jusqu'à 2 ans, tout en la maintenant juridiquement active.

Découvrez la procédure à suivre, ses effets et les obligations à respecter.

[Lire l'article ?](#)

Réel simplifié : n'oubliez pas l'acompte de TVA en juillet !

Votre société relève du régime réel simplifié ? Pensez à verser l'acompte de TVA dû au titre du 1er semestre 2025 avant la fin juillet.

L'administration ne vous enverra aucun rappel : c'est à vous d'anticiper !

On vous explique comment calculer et déclarer cet acompte en toute sécurité.

[Lire l'article ?](#)